

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 10 AVRIL 2024 - 19H00**

- *Approbation du Procès-verbal de la séance du mercredi 27 mars 2024 - 19H00. Adopté à l'unanimité*
- *Approbation de l'ordre du jour*
- *Désignation du secrétaire de séance : Jean-François DUBOIS*
- *Information au conseil municipal des décisions du Maire (Néant)*

1. Subventions 2024 aux associations

Rapporteur : Michel REY

NOM	Subvention accordée
OPPEDE MAUBEC LUBERON	1 600,00 €
PACA HISTORIC CAR	100,00 €
PEINDRE A MAUBEC	400,00 €
LES SONS CHANTES	500,00 €
LES PITCHOUNS	500,00 €
RUGBY CLUB MAUBECQUOIS	3 350,00 €
PARENTS ELEVES COUSTELLET	200,00 €
APACC	1 000 €
ASS. DEP. FEUX DE FORETS	500,00 €
TOTAL	8 150,00 €

Adopté à la majorité (2 abstentions : Sylvana MACAIGNE et Marie-Line LLAMAS)

2. Budget primitif 2024

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le Maire présente les éléments constituant le Budget primitif 2024. Ce budget prévisionnel s'élève pour :

- La section de fonctionnement : 2 357 876 €
- La section d'investissement : 1 535 900 €

Adopté à la majorité (1 abstention : Sylvana MACAIGNE)

3. Convention d'organisation et de financement ACMP des mercredis

Rapporteur : Aurore STELLA

Afin de répondre à l'absence de structure d'accueil des enfants le mercredi, suite à l'arrêt d'activité du Jardin de l'Escanson, les communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Les Beaumettes, Oppède et Maubec ont décidé de créer une structure d'accueil collectif des mineurs (ACM) les mercredis (déléguée à l'association Les Francas), à l'école de Cabrières-Coustellet, jusqu'au 5 juillet 2024, soit 11 mercredis. La commune de Maubec limite sa capacité d'accueil à 6 enfants. Il s'agit d'une phase de test : un bilan sera établi à l'issue.

Adopté à l'unanimité

Le Maire lève la séance à 20H15

le Maire,


Frédéric MASSIP